

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/02/37

Objet : 37 – Signature d’une convention de partenariat entre la Médiathèque de Vire Normandie et l’EHPAD de Blon

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhaite de la médiathèque déposer des livres, CD, revues ... à l’EHPAD de Blon,

Décide

- De donner son accord pour la signature d’une convention de partenariat entre la Médiathèque de Vire Normandie et l’EHPAD de Blon, pour l’organisation d’un dépôt de documents (livres, CD, revues) et d’actions de médiation culturelle. Cette convention, gratuite, et résiliable à tout moment, encadre l’intervention de la Médiathèque, au sein de l’EHPAD de Blon (360 route de Tinchebray, 14 500 Vire Normandie).

Fait à Vire Normandie, le 18 février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250226-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025

Publication : 27/02/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

